



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DE RÈGLEMENT

Aux citoyens des municipalités constituant la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Gaspé.

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Gaspé, que le règlement ci-après décrit est entré en vigueur le 16 novembre 2021 suite à la signification par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à savoir :

RÈGLEMENT 21-212 : Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Côte-de-Gaspé # 03-109.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la MRC de La Côte-de-Gaspé de même qu'au bureau des municipalités locales.

Donné à Gaspé ce 23 novembre 2021.

Bruno Bernatchez, MBA, AdmA
Directeur général et greffier-trésorier